

Je suis assistant juridique en cabinet d'avocats

Je souhaite évoluer vers un autre métier chargé d'accueil



METIER

Le **chargé d'accueil** est la première personne qu'un visiteur rencontre en entrant dans une entreprise, un centre culturel, un hôtel ou sur les stands d'expositions lors de salons ou congrès... Le nombre de postes est en progression en raison de la multiplication des salons et expositions et du recours, de plus en plus fréquent, par des entreprises au service de sociétés externes pour ce type de poste. Il est chargé de la réception, de l'information et de l'orientation. Dans certains postes, il a également en charge l'aménagement de l'espace d'accueil, voire la vente de prestations ou produits. Il assure, le cas échéant, le standard téléphonique et la prise en charge de quelques activités de base de secrétariat : photocopies, prise de messages, planning des salles de réunion, gestion des coursiers... Ce métier s'exerce sous statut de salarié et en intérim.

ACCES AU METIER

Il n'existe pas de formation obligatoire pour exercer ce métier. Cependant, certaines formations facilitent l'insertion professionnelle et l'accès à des postes à plus forte responsabilité et favoriseront la mobilité professionnelle. La maîtrise d'une ou plusieurs langues est de plus en plus demandée.

FORMATION, CERTIFICATION, DIPLÔME

Niveau Bac :
Plusieurs certifications ou diplômes préparent à un emploi de chargé d'accueil :

- titre professionnel Chargé d'accueil touristique et de loisirs ;
- Bac professionnel métiers de l'accueil ;
- MC - Mention complémentaire (accueil réception ou accueil dans les transports). Elle se prépare en 1 an après le bac.

Niveau 5 (Bac+2) :

- BTS tourisme.

Il permet d'évoluer plus rapidement vers des postes à responsabilité et d'encadrement.

Ces certifications sont également accessibles par la VAE (validation des acquis de l'expérience) aux candidats pouvant justifier d'au moins une année d'expérience à temps plein, en rapport avec la certification visée.

Seules les certifications inscrites au RNCP et en cours de validité, lors de la rédaction de cette fiche, sont répertoriées. Cette liste est susceptible d'évoluer. Pour plus d'informations, consulter le site de France Compétences.

PARCOURS DE MOBILITE

L'assistant juridique en cabinet d'avocats peut évoluer vers le métier de chargé d'accueil car il a des compétences transférables vers ce métier. Ses compétences en accueil physique et téléphonique, en gestion de situations complexes, en transmission d'informations ciblées et ses qualités organisationnelles sont des atouts qu'il peut valoriser. Après une année d'expérience dans ce métier, s'il souhaite obtenir une certification en lien avec ce métier, il pourra, au regard des acquis de ses expériences, présenter un dossier de VAE sur l'une des certifications.

COMPETENCES TRANSFERABLES

Indications synthétiques sur les activités du métier d'assistant juridique en cabinet d'avocats dont les compétences sont transférables pour l'exercice du métier d'hôte d'accueil.

Activités de l'assistant juridique en cabinet d'avocats	Degré de transférabilité vers chargé d'accueil
Organisation de l'accueil et traitement de l'information	😊
Organisation des activités du cabinet	😊
Gestion et suivi des achats	😐
Gestion des différentes étapes des dossiers	☹️

- 😊 Fort
- ☹️ Faible ou sous certaines conditions (niveau de responsabilité, d'autonomie...)

COMPETENCES A ACQUERIR/A DEVELOPPER

- Maîtrise de langues étrangères souvent requise.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Le métier est présent dans tous les secteurs, mais plus particulièrement dans le tourisme. Le travail comporte souvent l'accueil d'étrangers et nécessite la pratique de langues étrangères. L'intérim, mode d'exercice fréquent, offre des missions à horaires irréguliers et avec des déplacements.

AUTRES APPELLATIONS

- Agent d'accueil, d'information, de réception
- Hôte d'accueil

🌐 ALLER PLUS LOIN

- www.onisep.fr
- francecompetences.fr
- www.cidj.com
- www.service-public.fr (VAE)
- www.service-public.fr (CPF)

Afin d'en faciliter la lecture, les termes de cette fiche sont au masculin sans contrevenir au principe d'égalité entre les femmes et les hommes.